

21 VH

Société par actions simplifiée
constituée sous la forme d'un « Autre FIA »
au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier
au capital de 4.726.000 euros
Siège social : 92 avenue de Wagram, 75017 Paris, France
100 496 835 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 31 MAI 2026**

*Tout terme commençant par une lettre majuscule et non-défini dans le présent procès-verbal a la définition qui lui est attribuée dans les statuts et la note d'information de la Société en vigueur en date des présentes (les « **Documents Constitutifs** »).*

L'an deux mille vingt-six, le 31 mai 2026, à 10 heures du matin,

IQ EQ MANAGEMENT, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 92 avenue de Wagram, 75017 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, agissant en sa qualité de président de la Société (le « **Président** ») ;

Agissant sur délégation consentie par la collectivité des associés de la Société en date du 23 avril 2026 (ci-après l'« **Assemblée Générale** »), et sur décision du Président du 28 mai 2026 (ci-après les « **Décisions** »), a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- 1. Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 6.245.000 euros par l'émission, au prix unitaire de 102 euros (prime d'émission incluse), de 62.450 Actions B d'une valeur nominale de 100 euros l'une, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 6.369.900 euros, à libérer intégralement en numéraire suivant l'Assemblée Générale ;**
- 2. Modification corrélative des Statuts ;**
- 3. Pouvoirs pour formalités.**

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 6.245.000 euros par l'émission, au prix unitaire de 102 euros (prime d'émission incluse), de 62.450 Actions B d'une valeur nominale de 100 euros l'une, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 6.369.900 euros, à libérer intégralement en numéraire suivant l'Assemblée Générale ;

- 1. Le Président rappelle les termes des Décisions :**

*« Aux termes de l'assemblée générale des associés de la Société du 23 avril 2026 (les « **Résolutions** »), la collectivité des associés de la Société a décidé d'accorder au Président*

*une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois d'un montant nominal maximum de 10.000.000 euros, par la création et l'émission d'un nombre maximum de 100.000 Actions B, d'une valeur nominale de 100 euros chacune (les « **Actions** ») (l' « **Augmentation de Capital** »).*

Aux termes des Résolutions, les associés de la Société ont également décidé :

- *que les Actions B seront émises au prix unitaire de 102 euros (prime d'émission incluse de 2 euros pour chaque souscription d'Action B), représentant une souscription d'un montant total maximum de 10.200.000 euros et seront intégralement libérées en numéraire, y compris, le cas échéant, par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles, lors de la souscription ;*
- *Que le plafond maximum de l'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions des Actions réalisées en vertu de l'Augmentation de Capital serait d'un montant maximum de 10.000.000 euros par l'émission d'un nombre maximum de 100.000 Actions B de 102 euros chacune (100 euros de valeur nominale et 2 euros de prime d'émission) représentant un prix de souscription total maximum de 10.200.000 euros ;*
- *Que les nouvelles actions seront des Actions B au sens des Documents Constitutifs et disposeront ainsi des droits qui y sont attachés ;*
- *De supprimer le droit préférentiel de souscription des associés aux 100.000 Actions B qui seraient émises en vertu de la délégation consentie aux termes de la décision qui précède et de réserver la souscription des 100.000 Actions B à toute personne, physique ou morale, actionnaire ou non de la Société, souhaitant souscrire au capital de la Société se qualifiant d'Investisseur Autorisé au sens de la Note d'Information de la Société et dont la souscription est intermédiée par des membres du réseau de distribution d'Indosuez ;*

La délégation a été consentie jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans ce cadre, le Président a notamment reçu tous pouvoirs aux fins de :

- *procéder à l'émission des Actions B, en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions et dans les limites fixées dans la deuxième résolution des Résolutions ;*
- *procéder à l'émission des Actions B, en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions et dans les limites fixées dans la deuxième résolution des Résolutions ;*
- *arrêter la liste des bénéficiaires des Actions B au sein de la catégorie de personnes prévue et le nombre d'Actions B à émettre au profit de chaque bénéficiaire ainsi désigné ;*
- *arrêter, le cas échéant, le reste des termes et conditions de l'Augmentation de Capital dans les limites fixées par la résolution 2 des Résolutions ;*
- *Déterminer la date et les modalités de l'émission, fixer les montants à émettre, fixer le délai de souscription et proroger le cas échéant sa date, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des Actions B à émettre, déterminer le mode de libération des Actions B émises ;*
- *Clore par anticipation toute période de souscription dans les conditions légales et réglementaires en vigueur ;*

- Recueillir les souscriptions aux Actions B et les versements y afférents ;
- Obtenir le(s) certificat(s) attestant la libération et la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
- Constaté la libération et la réalisation de l'Augmentation de Capital et procéder aux modifications corrélatives des Statuts ;
- Procéder au retrait des fonds après l'Augmentation de Capital ;
- Accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'Augmentation de Capital décidée conformément aux termes de la décision 2 des Résolutions ; et
- D'une manière générale, prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile à l'Augmentation de Capital réalisée en vertu de la présente délégation.

En conséquence, le Président décide de faire usage de la délégation et, à cette fin :

décide de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 6.245.000 euros, par l'émission de 62.450 Actions B de la Société d'une valeur nominale de 100 euros chacune qui seront émises au prix de 102 euros (prime d'émission incluse) l'une, représentant une souscription d'un montant total de 6.369.900 euros (prime d'émission incluse) (l'« **Augmentation de Capital Tranche 1** ») et seront intégralement libérées en numéraire, y compris le cas échéant par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles, lors de la souscription ;

décide que ladite augmentation de capital ne sera définitivement réalisée qu'après constatation par le Président de la libération des souscriptions correspondantes, au vu du certificat du dépositaire ;

décide de réserver la souscription à cette augmentation de capital au profit des personnes suivantes et selon les proportions ci-dessous :

Bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription	Nombre d'Actions B	Montant du capital souscrit (en €)	Prime d'Emission (en €)	Total (en €)
KOHINOR (Société civile, RCS 999 881 865, Cherbourg)	6.000	600.000	12.000	612.000
CKL HOLDING (SAS, RCS 798 877 809, 72530 Yvre-l'Évêque)	4.000	400.000	8.000	408.000
M. BOUTREUX Frédéric Gérard (11 rue du Hameau du Golf, 42600 Savigneux, né le 15/01/1969 à Beaufort en Vallée)	2.000	200.000	4.000	204.000

FINANCIERE JON (SAS, RCS 831 643 598, 64122 Urrugne)	3.000	300.000	6.000	306.000
CD INVEST (SARL, RCS 828 373 712, 59510 Hem)	2.500	250.000	5.000	255.000
HOLDING DES 4 VENTS (SARL, RCS 792 899 619, 24450 Firbeix)	2.000	200.000	4.000	204.000
FINANDIS (SARL, RCS 353 713 803, 44360 St Etienne de Montluc)	2.000	200.000	4.000	204.000
HOLDING COLLOBERT (SAS, RCS 344 938 287, 56260 Larmor-Plage)	5.500	550.000	11.000	561.000
SC EFSB (Société civile, RCS 994 650 620, 39120 Rahon)	2.000	200.000	4.000	204.000
FLALICE (SARL, RCS 507 410 538, 85000 La Roche-Sur-Yon)	2.000	200.000	4.000	204.000
SAS VILLENEUVE (RCS 917 718 306, 49124 Saint Barthelemy d'Anjou)	4.000	400.000	8.000	408.000
BORA (SAS, RCS 880 090 675, 63450 Tallende)	2.000	200.000	4.000	204.000
NOVY 6 (SAS, RCS 491 166 070, 75007 Paris)	5.500	550.000	11.000	561.000
M. PATUREL Marc Louis (13 rue Thomas Lemaître, 92000 Nanterre, né le 10/03/1975 à Neufchatel en Bray)	2.500	250.000	5.000	255.000
PIERJAN (SAS, RCS 483 154 548, 29550 Plomodiern)	2.000	200.000	4.000	204.000
VILLERS Canelle Marie Anne Laure (50 rue Saint Antoine, 75004 Paris, née le 24.06.2005 à Paris)	2.000	200.000	4.000	204.000
POSITON (Société civile, RCS 799 064 464, 72190 Neuville Sur Sarthe)	1.250	125.000	2.500	127.500
CAP HORN FINANCE (SAS, RCS 499 556 249, 75008 Paris)	5.500	550.000	11.000	561.000

PITAUULT (SAS, RCS 776 222 051, 45530 Sury-aux-Bois)	5.500	550.000	11.000	561.000
NG AVENIR (SARL, RCS 819 170 549, 56850 Caudan)	1.200	120.000	2.400	122.400
TOTAL	62.450	6.245.000	124.900	6.369.900

décide que le montant de la prime d'émission sera inscrit au passif du bilan sur un compte « Primes d'Émission » sur lequel porteront, dans les conditions prévues aux statuts, les droits de tous les associés, propriétaires d'actions anciennes ou nouvelles, et qui pourra recevoir toute affectation décidée par la collectivité des associés,

décide que les souscriptions aux Actions B seront reçues au siège social sur présentation d'un bulletin de souscription, accompagné de la libération desdites sommes, jusqu'au 30 juin 2026 **inclus** étant précisé que, conformément aux lois et règlements en vigueur, ce délai de souscription pourra être prorogé ou sera clos par anticipation dès que toutes les souscriptions auront été exercées,

décide que les fonds provenant de la libération desdites souscriptions réalisée par versement d'espèces seront déposés auprès de la Banque Société Générale, 75886 Paris Cedex 18 France, sur un compte communiqué aux souscripteurs et ouvert au nom de la Société,

décide que, dès la date de réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Tranche 1, les Actions nouvelles porteront jouissance et seront soumises à toutes les dispositions statutaires. »

2. Constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Tranche 1

Le Président,

Conformément à la délégation consentie aux termes de l'Assemblée Générale et des Décisions :

- Constate que l'intégralité des 62.450 Actions B émises au titre de l'Augmentation de Capital Tranche 1, tel que ce terme est défini dans les Décisions, a été souscrite par les bénéficiaires visés ;
- Atteste avoir reçu des bénéficiaires susvisés des bulletins de souscription faisant état de la souscription des Actions B objet de l'Augmentation de Capital Tranche 1 ;
- Atteste avoir reçu un certificat du dépositaire des fonds, établi par la banque, constatant la libération intégrale des souscriptions en numéraire des 62.450 Actions B :

Bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription	Nombre d'Actions B	Montant du capital souscrit (en €)	Prime d'Émission (en €)	Total (en €)
KOHINOR (Société civile, RCS 999 881 865, Cherbourg)	6.000	600.000	12.000	612.000

CKL HOLDING (SAS, RCS 798 877 809, 72530 Yvre-l'Evêque)	4.000	400.000	8.000	408.000
M. BOUTREUX Frédéric Gérard (11 rue du Hameau du Golf, 42600 Savigneux, né le 15/01/1969 à Beaufort en Vallée)	2.000	200.000	4.000	204.000
FINANCIERE JON (SAS, RCS 831 643 598, 64122 Urrugne)	3.000	300.000	6.000	306.000
CD INVEST (SARL, RCS 828 373 712, 59510 Hem)	2.500	250.000	5.000	255.000
HOLDING DES 4 VENTS (SARL, RCS 792 899 619, 24450 Firbeix)	2.000	200.000	4.000	204.000
FINANDIS (SARL, RCS 353 713 803, 44360 St Etienne de Montluc)	2.000	200.000	4.000	204.000
HOLDING COLLOBERT (SAS, RCS 344 938 287, 56260 Larmor-Plage)	5.500	550.000	11.000	561.000
SC EFSB (Société civile, RCS 994 650 620, 39120 Rahon)	2.000	200.000	4.000	204.000
FLALICE (SARL, RCS 507 410 538, 85000 La Roche-Sur-Yon)	2.000	200.000	4.000	204.000
SAS VILLENEUVE (RCS 917 718 306, 49124 Saint Barthelemy d'Anjou)	4.000	400.000	8.000	408.000
BORA (SAS, RCS 880 090 675, 63450 Tallende)	2.000	200.000	4.000	204.000
NOVY 6 (SAS, RCS 491 166 070, 75007 Paris)	5.500	550.000	11.000	561.000
M. PATUREL Marc Louis (13 rue Thomas Lemaître, 92000 Nanterre, né le 10/03/1975 à Neufchatel en Bray)	2.500	250.000	5.000	255.000
PIERJAN (SAS, RCS 483 154 548, 29550 Plomodiern)	2.000	200.000	4.000	204.000
VILLERS Canelle Marie Anne Laure (50 rue Saint Antoine, 75004)	2.000	200.000	4.000	204.000

Paris, née le 24.06.2005 à Paris)				
POSITON (Société civile, RCS 799 064 464, 72190 Neuville Sur Sarthe)	1.250	125.000	2.500	127.500
CAP HORN FINANCE (SAS, RCS 499 556 249, 75008 Paris)	5.500	550.000	11.000	561.000
PITault (SAS, RCS 776 222 051, 45530 Sury-aux-Bois)	5.500	550.000	11.000	561.000
NG AVENIR (SARL, RCS 819 170 549, 56850 Caudan)	1.200	120.000	2.400	122.400
TOTAL	62.450	6.245.000	124.900	6.369.900

En conséquence de ce qui précède, les souscripteurs ci-dessus mentionnés sont devenus associés de la Société à hauteur des actions souscrites.

En conséquence :

- Constate la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Tranche 1, d'un montant nominal de 6.245.000 euros et 124.900 euros de prime d'émission ;
- Constate que la période de souscription est close ;
- Constate que le capital de la Société est porté :

De 47.260 actions identifiées « Actions A » d'une valeur nominale de 100 euros ;

A 109.710 actions dont 47.260 Actions A et 62.450 Actions B.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des Statuts

Usant encore des pouvoirs qui lui ont été conférés et consécutivement à la réalisation de l'Augmentation de Capital Tranche 1, le Président constate que le capital social de la Société se trouve augmenté d'une somme de 6.245.000 euros, pour le porter de 4.726.000 euros à 10.971.000 euros. Le capital social se trouve désormais divisé en 109.710 actions dont 47.260 actions identifiées « Actions A » et 62.450 actions identifiées « Actions B » de 100 euros de valeur nominale chacune.

En conséquence, le Président décide :

- D'ajouter un paragraphe à la fin de l'article 6 des statuts comme suit :

« ARTICLE 7 – APPORTS

(...)

Aux termes des décisions du Président en date du 28 mai 2026, faisant usage de la délégation de pouvoir conformément aux termes de l'assemblée générale des Associés en date du 23 avril 2026, le capital social a été augmenté d'une somme totale de 6.245.000 euros par un apport en numéraire, ayant entraîné la création de 62.450 Actions B, entièrement souscrites et libérées. »

- De modifier l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« **ARTICLE 8.1 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à dix millions neuf cent soixante et onze mille euros (10.971.000 €). Il est divisé en 109.710 Actions de cent euros (100 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont 47.260 Actions A et 62.450 Actions B. »

TROISIEME DECISION

Pouvoirs

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Fait à Paris,

DocuSigned by:

E64313DEDF2A4BD...

IQ EQ MANAGEMENT SAS
Représentée par Bertrand d'Anselme